

# Procès-verbal du Conseil Municipal de Saint-Jeures

Salle de la mairie, vendredi 7 novembre 2025 à 20 h 30

**Présents** : Mmes Rose-Marie Brottes, Marie-Thérèse Schymetzky, Sandrine Chomienne, Josiane Rochelet, Christiane Autin, Joëlle Brottes, Mrs André Duboeuf, Lucien Dumas, Christian Ouillon, Hervé Dolmazon, Sébastien Hochet, Philippe Libeyre,

**Procurations** : néant

**Absent** : M. Hervé Goudard

**Elue secrétaire de séance** : Mme Josiane Rochelet

## **Ordre du jour**

En préalable à l'ordre du jour adressé aux élus en temps et en heure, le Maire demande l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour, en l'occurrence « travaux d'éclairage public sur poste Les Moulins Montcendraux » l'ensemble des élus accepte cette inscription à l'ordre du jour.

## **Approbation du compte-rendu de la dernière séance :**

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte rendu de la séance du 26 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

### **1. Tarifs déneigement**

Monsieur le Maire rappelle que si des particuliers souhaitent l'intervention d'un chasse-neige sur leur propriété personnelle, ils doivent prendre contact avec le secrétariat de mairie. Les conditions d'intervention dans la propriété privée seront alors définies. Une participation forfaitaire de 90 € sera demandée à l'inscription. Pour les déneigeurs intervenant sur la commune le prix de l'heure de déneigement passe à 86 € HT et un forfait de 10 heures soit 860 euros.

*Approuvé à l'unanimité*

### **2. Périmètre délimité des abords - Approbation**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le menhir de la croix de pierre est inscrit au titre des Monuments Historiques du menhir de Saint-Jeures depuis le 05/01/1989.

L'Architecte des Bâtiments de France a proposé à la commune la modification du périmètre de protection actuel autour de son monument historique en créant un périmètre délimité des abords. Ce périmètre, qui a reçu l'avis favorable du Conseil Municipal en date du 23 mai 2025, a été soumis à enquête publique simultanément à la révision générale du PLU et au zonage d'assainissement. Lors de cette enquête publique qui s'est déroulé du mardi 19 août 2025 au vendredi 19 septembre 2025 inclus, le projet de périmètre délimité des abords du le menhir de la croix de pierre a fait l'objet de deux observations de la part du public. Monsieur Rémi BOYER ; commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a remis son rapport officiel le 15 octobre 2025. Il émet un avis favorable au projet présenté qui répond au souci d'équilibre entre la préservation des abords du monument historique, la mise en œuvre dans ce périmètre de règles permettant l'aménagement, la restauration des bâtiments existants dont l'image participe à la mise en valeur du patrimoine protégé telles qu'elles seront prescrites par l'Architecte des Bâtiments de France.

*Approuvé à l'unanimité*

### **3. Délégation de signature à un membre du Conseil Municipal pour prendre une décision sur une demande d'autorisation d'urbanisme – DP04319925Y0032**

S'agissant d'une délibération intéressant sa situation personnelle, Monsieur le Maire quitte la séance et n'assiste, ni à la présentation, ni aux débats, ni ne prend part au vote. Monsieur Christian OUILLON, premier adjoint au Maire, est nommé président de séance pour la présente délibération.

L'article L. 422-7 du Code de l'urbanisme dispose que « si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ». Dans ce cas précis, un membre doit être désigné par une délibération expresse du Conseil municipal pour délivrer les permis ou déclarations préalables à la place du Maire. Madame Josiane DUBOEUF, épouse de Monsieur André DUBOEUF, Maire, a déposé le 1<sup>er</sup> octobre 2025 une demande de déclaration préalable n°DP04319925Y0032 portant sur la réfection de sa toiture.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer à Monsieur Christian OUILLON une délégation de signature spécifique pour prendre toute décision relative à la demande de déclaration préalable n°DP04319925Y0032 à laquelle Monsieur le Maire est intéressé au sens de l'article L. 422-7 du Code de l'urbanisme.

*Approuvé à l'unanimité*

### **4. Aménagement des abords de la médiathèque – Maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'offre du bureau d'étude GEOA pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre de l'opération suivante :

- Aménagement des abords de la médiathèque

La rémunération sera calculée à partir du montant estimatif des travaux établi dans la phase AVP au taux de 4%.

*Approuvé à l'unanimité*

### **5. Aménagement des abords de la médiathèque – Demande de subvention à la Région au titre du « contrat Région » et au Département au titre des amendes de Police.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les communes peuvent prétendre bénéficier d'un soutien de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du « contrat Région » aménager mon territoire et investir dans ma collectivité. Et auprès du Département au titre des amendes de police. Il propose donc de solliciter l'aide de la Région et du Département pour l'opération « Aménagement des abords de la médiathèque » dont le coût des travaux est de **105 251,60€ HT**.

Le plan de financement est le suivant :

Région	→ 60 000 €
Département	→ 12 000 €
Emprunt et fonds propres	→ 33 251,60 €

*Approuvé à l'unanimité*

## **6. Syndicat Intercommunal de production d'eau potable (SIPEP) : avis sur l'adhésion de la commune d'Araules et validation des projets de statuts modifiés**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a transféré les compétences relatives à la production d'eau potable, à la protection de la ressource et à l'assistance technique aux communes membres au Syndicat intercommunal de production d'eau potable (SIPEP), créé en 1993. Le syndicat regroupe actuellement les communes de Beaux, Bessamorel, le Mazet Saint Voy, Retournac, Saint Jeures, Saint Julien du Pinet, Saint Maurice de Lignon et Yssingeaux. Durant les périodes de sécheresse, et notamment au cours de l'année 2022, la commune d'Araules a sollicité le SIPEP pour un approvisionnement ponctuel en eau potable. Depuis plusieurs années, une réflexion commune est engagée afin d'envisager l'adhésion d'Araules au syndicat, dans une logique de cohérence territoriale et de mutualisation des moyens. Par délibération n° 4-2025.26.09 en date du 26 septembre 2025, le comité syndical du SIPEP a approuvé le principe d'intégration de la commune d'Araules et a proposé de nouveaux statuts.

De son côté, par délibération en date du 15 octobre 2025, la commune d'Araules a décidé d'adhérer au SIPEP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et a validé les projets de statuts modifiés du syndicat. Conformément aux articles L.5211-18 et L.5211-39-2 du code général des collectivités territoriales, et au vu de l'étude d'impact réalisée sur les conséquences techniques et financières de cette intégration, il appartient désormais au conseil municipal d'émettre un avis sur l'adhésion d'Araules et de se prononcer sur la validation des nouveaux statuts du SIPEP.

*Approuvé à l'unanimité*

## **7. TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR POSTE LES MOULINS MONCENDRAUX**

Suite à un renforcement électrique Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'Éclairage Public cités en objet. Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Éclairage Public. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 7 409,63€ HT. Conformément aux décisions prises par son Comité ; le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 55%, soit : **7409,63 x 55% = 4075,30€**

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

*Approuvé à l'unanimité*

## **8. Questions diverses**

- Pour les colis des personnes en EHPAD Josiane s'occupe de voir pour le supplément à inclure
- Lecture du courrier de M. Maigne, une réponse lui sera faite
- Ornella a présenté deux projets de logo des remarques ont été faite et un autre jet sera proposé afin de faire un choix
- Il faudrait renforcer les bacs à fleurs à la sortie de Freycenet et mettre des écorces autour des plantations
- Une campagne de stérilisation des chats va être lancée dans les mois à venir
- Il est prévu d'acheter des caméras pour placer vers les éco points
- Des noms sont suggérés pour la futur médiathèque la décision sera prise au prochain conseil.
- Le prochain conseil est programmé pour le vendredi 5 décembre

**\* fin de séance\***